

Ploeren

Eau potable & services en ligne de la SAUR

Je m'abonne / je résilie mon abonnement au service d'eau

[Espace abonné](#)

Ou je contacte le service clients

[J'appelle le 02 56 56 20 00](#)

Je règle mes factures

[Espace abonné](#)

Je transmets mon relevé de compteur

[Espace abonné](#)

Autres demandes non liées à un abonné (appel bureau d'étude, police de l'eau, département, communes)

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération – Direction de l'Eau – Service de proximité Ouest
7 rue des artisans 56870 BADEN

[J'appelle le 02 97 57 24 32](#)

[J'envoie un mail à eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh](mailto:eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh)

Branchement

[Faire une demande de nouveau branchement eau et assainissement](#)

Signaler un problème technique sur le réseau ou sur son compteur nécessitant une intervention urgente (fuite, casse, plus d'eau)

[J'appelle le 02 56 56 20 09](#)

Assainissement collectif

L'assainissement collectif (AC) concerne toutes les habitations raccordées à un réseau public de canalisations destinées à acheminer les eaux usées à une station d'épuration pour traitement avant rejet au milieu naturel (très majoritairement un cours d'eau).

Gestion de l'abonnement (souscrire un abonnement, quitter son logement, mettre en place un prélèvement automatique, question sur facture)

SAUR – Service clientèle – [02 56 56 20 00](tel:0256562000) – www.saurclient.fr

Signaler un problème technique sur le réseau ou sur son installation nécessitant une intervention urgente (débordement, casse, plus d'évacuation)

SAUR – Dépannage 24h/24 – [02 56 56 20 09](tel:0256562009)

Demander un nouveau branchement, un devis de travaux.

Demande de contrôle de conformité de branchement (nouveau raccordement ou dans le cadre d'une vente)

Le dernier contrôle est antérieur au 01/01/2023 et a moins de 10 ans : le propriétaire vendeur doit transmettre le rapport à la direction de l'eau pour s'assurer de sa validité. A défaut, le propriétaire vendeur contacte l'exploitant du réseau SAUR au 02 97 53 80 92 pour réaliser le contrôle. Le contrôle est à la charge du demandeur.

Le dernier contrôle a été réalisé après le 01/01/2023 : le rapport de contrôle est valide pour la vente pour une durée de 10 ans, sous réserve qu'il n'y ait pas eu de modification(s) apportée(s) depuis la date de la visite et qu'aucun dysfonctionnement ne soit apparu au niveau de l'installation. A défaut de remplir ces conditions, le contrôle devra être renouvelé à la charge du demandeur.

Autres demandes non liées à un abonné (appel bureau d'étude, police de l'eau, département, communes)

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération – Direction de l'Eau – Service de proximité Ouest
7 rue des artisans 56870 BADEN
[02 97 57 24 32](tel:0297572432) – eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh

Question sur la PFAC (Participation pour le Financement de l'assainissement collectif)

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération – Direction de l'Eau – Service de proximité Ouest
7 rue des artisans 56870 BADEN
[02 97 57 24 32](tel:0297572432) – eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh

À télécharger

[Règlement du Service Public d'Assainissement Collectif](#)

[Participation pour le financement de l'assainissement collectif \(P.F.A.C.\)](#)

[Guide technique – Réalisation de la partie privée d'un branchement](#)

Assainissement non collectif

L'Assainissement Non Collectif (ANC) correspond à tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Demandes d'informations / rendez-vous

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération – Direction de l'Eau – Service de proximité Ouest
7 rue des artisans 56870 BADEN
[02 97 57 24 32](tel:0297572432) – eau.secteur-ouest@gmvagglo.bzh

Conception

[Attestation d'information des règles de mise en oeuvre et d'entretien d'un assainissement non collectif](#)

[Modèle de demande d'autorisation de rejet des eaux usées traitées par un système d'assainissement non collectif](#)

[Demande de contrôle d'un projet d'une installation d'assainissement non collectif](#)

Exécution

[Demande de contrôle d'exécution d'une installation d'assainissement non collectif](#)

Vente

[Demande de contrôle pour vente d'une installation d'assainissement non collectif](#)

Règlement

[Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif](#)

Tarifs

[Tarifs Assainissement Non Collectif](#)

En savoir plus

[Entretien – Système type épandage](#)

[Entretien – Système drainé](#)

[Étude ISTREA](#)